

La Caisse de compensation a apuré à fin mars dernier la totalité des arriérés des créances se rapportant aux produits pétroliers. Par ailleurs, les charges liées à la subvention du sucre et du gaz butane ont baissé de 44% sur les sept premiers mois de l'année. La Caisse de compensation s'allège de plus en plus du fardeau de la subvention du sucre et du gaz butane. Selon le rapport d'activité de la Caisse pour le mois de juin dernier, le paiement de la subvention du gaz butane et du sucre a atteint 8,6 milliards de dirhams sur les sept premiers mois de l'année, contre 15,4 milliards de l'année dernière. Soit une baisse de 44%. La Caisse affirme, par ailleurs, avoir apuré, fin mars dernier, la totalité des arriérés des créances se rapportant aux produits pétroliers. Dans le détail, l'institution indique que les créances dues aux opérateurs du gaz butane et du sucre s'élèvent, à fin juillet, à 2,4 milliards de dirhams, essentiellement représentées par les créances du gaz butane avec une part de 67% et celles du sucre (33%). Comparées à la même période de l'année dernière, les créances dues au titre de la subvention ont atteint la valeur de 7,2 milliards de dirhams affichant du coup une baisse importante de 66%. La Caisse souligne, en outre, que le montant de 2,490 milliards de dirhams concerne globalement les créances des mois de mai et juin derniers (juin non échu). Notons qu'à fin juin dernier, la charge de compensation relative à la consommation du gaz butane pèse 4,492 milliards de dirhams, soit une baisse en valeur relative de 3,232 milliards de dirhams, sur un an et une baisse en valeur absolue de l'ordre de 42%. « Cette baisse globale de la charge est due à l'effet conjugué d'une hausse de la consommation de l'ordre de 2% et d'une baisse des prix de subvention unitaire de l'ordre de 44% », précise le rapport de la Caisse. Il faut savoir que la charge de compensation relative au transport de gaz butane, pour le premier semestre de l'année ressort à 131 millions de dirhams, soit le même niveau enregistré la même période de l'année dernière. Quant aux importations du gaz butane, elles s'élèvent à 117 millions de dirhams contre 228 millions pour la même période en 2014. Une précision : les dossiers d'importation relatifs à l'année 2015 sont incomplets. Par ailleurs, affirme la Caisse, l'évolution de la charge de compensation du sucre consommé est proportionnelle à celle de la consommation du sucre sous ses quatre principales formes (pain, morceau, lingot et granulé) enregistrant ainsi une légère baisse de 0,18% sur les cinq premiers mois de l'année. Concrètement, la charge de compensation de janvier à mai s'est élevée à 1,4 milliard de dirhams, pratiquement le même niveau enregistré au cours de la même période de l'année dernière. Notons que le sucre granulé représente 55% de la quantité globale consommée.